

Second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 21 novembre et votation fédérale du 28 novembre

Ne pas grouper le matériel de vote des deux scrutins sous peine d'annulation de vote

Alors que le second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 21 novembre se tiendra à une semaine d'intervalle de la votation fédérale du 28 novembre, la chancellerie d'Etat rappelle aux électrices et électeurs de ne pas grouper les deux envois dans une seule enveloppe de transmission sous peine d'une annulation de vote.

Les électrices et électeurs neuchâtelois ayant le droit de vote sur le plan fédéral ont reçu la semaine dernière le matériel de vote pour le scrutin du 28 novembre 2010. Quant au matériel de vote pour le second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 21 novembre, il arrive dans les boîtes aux lettres en ce début de semaine.

La chancellerie d'Etat rappelle qu'il ne faut en aucun cas mélanger le contenu de l'enveloppe concernant le second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat avec le matériel concernant les objets fédéraux soumis à votation le 28 novembre 2010.

Un envoi groupé pour les deux scrutins entraînera en effet une annulation de vote. Il y a donc lieu de procéder à deux envois séparés.

**Pour de plus amples renseignements :
Séverine Despland, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.**

Neuchâtel, le 9 novembre 2010